FONDS DE DOTATION POCXE

32 RUE LA BOETIE

75008 PARIS

Exercice du 01 Juillet 2018 au 31 Décembre 2018

Comptes arrêtés au : 31 Décembre 2018

APE : SIRET : 000 000 000 00000

Tél :

Fax :

00000

Comptes annuels

FONDS DE DOTATION POCXE

32 RUE LA BOETIE

75008 PARIS

Exercice clos le : 31 Décembre 2018

APE :

SIRET : 000 000 000 00000

Tél :

Fax :

00000

FONDS DE DOTATION POCXE — **Exercice clos le : 31 Décembre 2018**

BILAN ACTIF

		31/12/2018			
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles		159 850	7 993	151 858	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	**(I)**	**159 850**	**7 993**	**151 858**	
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances		15 000		15 000	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		5 363		5 363	
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL	**(II)**	**20 363**		**20 363**	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)				
Primes de remboursement des emprunts	(IV)				
Ecarts de conversion actif	(V)				
TOTAL GENERAL	**(I à V)**	**180 213**	**7 993**	**172 221**	

(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an		
(3) dont à plus d'un an		
ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisé par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

FONDS DE DOTATION POCXE — **Exercice clos le : 31 Décembre 2018**

BILAN PASSIF

		31/12/2018 Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		166 858	
Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		5 363	
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	**(I)**	**172 221**	
Comptes de liaison	**(II)**		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	**(III)**		
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	**(IV)**		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL	**(V)**		
Ecarts de conversion passif	**(VI)**		
TOTAL GENERAL	**(I à VI)**	**172 221**	
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

FONDS DE DOTATION POCXE — **Exercice clos le : 31 Décembre 2018**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2018 Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Prestations de services			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Collectes			
Cotisations			
Autres produits		96 371	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	(I)	96 371	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (2)		91 008	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	(II)	91 008	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	5 363	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)		
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)		
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)			
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)		
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(VI)		
2 - RESULTAT FINANCIER	(V-VI)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(I-II+III-IV+V-VI	5 363	

FONDS DE DOTATION POCXE — **Exercice clos le : 31 Décembre 2018**

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2018 Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	(VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(VIII)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		
Impôts sur les bénéfices	(IX)		
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	96 371	
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX)	91 008	
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE		5 363	
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		5 363	
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Introduction

L'exercice social clos le 31 décembre 2018 a une durée de 6 mois, du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018. Il s'agit du premier exercice du Fonds de dotation.

Le total du bilan avant répartition est de 172 221 euros, tandis que le compte de résultat de la période, présenté sous forme de liste, dégage un résultat positif de 5 363 euros.

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes présentés.

1– Règles et méthodes comptables

Le Fonds de dotation enregistre ses opérations comptables et prépare ses états financiers conformément au plan comptable général 1999 et aux prescriptions du Code de Commerce, et applique par anticipation le règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité de l'exploitation,*
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- *indépendance des exercices.*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 – Faits significatifs

Il s'agit du premier exercice du Fonds de dotation POXCE.

La création du Fonds de dotation date du 26 mai 2018, date de publication au Journal Officiel. La durée du Fonds de dotation est fixée statutairement à 10 ans à compter de la publication au Journal Officiel de l'autorisation administrative.

Le Fonds de dotations POCXE a bénéficié d'une donation temporaire d'usufruits des titres de de deux sociétés civiles immobilières pour les valeurs suivantes :

- SCI DU 76 AV TERNES : 102 350 euros
- SOCIETE B-32 RUE LA BOETIE : 57 500 euros

Emerson
audit & conseil

Emerson Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
48 rue Cardinet - 75017 Paris
Tel. : 09 81 94 88 20

FONDS DE DOTATION POCXE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège social : 32 rue La Boétie
75008 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION POCXE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier établi par le Président et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 juin 2019

Emerson Audit



Gabriel de VILLEPIN
Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris

FONDS DE DOTATION POCXE

32 rue La Boétie 75008 PARIS

R.N.A. 75008430008612

EXERCICE DU 18 MAI AU 31 DECEMBRE 2018

1-ACTIONS D INTERET GENERAL :

NEANT

2-LISTE DES DONATIONS ET LEGS RECUES

S.P.F.P. 160 bd Haussmann 75008 Paris	11 000 €
SCI B 32 rue La Boetie 75008 Paris	6 279 €
SCI 76 Avunue des Ternes 75017 Paris	29 092 €
WINDHOF Luxembourg	50 000 €
TOTAL DES DONS RECUS	*96 371 €*

3- LISTE DES PËRSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS

FRERES MISSION EN CAMPAGNE	4 000 €
POUR UN SOURIRE D'ENFANT	3 000 €
A I M E R	6 500 €
ACQUEDUC	4 000 €
KEPHAS	5 000 €
FONDACIO	35 000 €
L'ŒUVRE D'ORIENT	30 000 €
PONDICHERY	3 500 €
TOTAL	*91 000 €*

4- Emploi des ressources collectées auprès de public

NEANT

Fonds de dotation POCXE

32 rue La Boëtie- 75008 Paris

Procès-verbal du conseil d'administration du 25 juin 2019

Le 25 juin 2019, en son siège social, à 11 heures, les administrateurs du fonds de dotation POCXE se sont réunis sur convocation régulière du président pour la tenue du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Claude Bourdais préside la séance, Monsieur Eric Bourdais assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le président de séance constate que la condition du quorum est satisfaite ; le conseil peut donc valablement délibérer.
Le président rappelle que l'ordre du jour du conseil est le suivant :

Ordre du jour :
1-approbation du rapport annuel d'activité
2-rapport du commissaire aux comptes
3-approbations des comptes annuels 2018 et affectation du résultat
4-présentation du rapport moral et financier du président
5-budget 2019
6-pouvoirs pour formalités

Le président ouvre la séance expose les différents points de l'ordre du jour
A l'issue des explications et débats, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Première révolution

Le conseil, après que le président ait présenté le projet de rapport d'activité du fonds de dotation contenant le compte rendu de l'activité du fonds de dotation et les informations exigées par la loi et le décret applicable au fonds de dotation, décide d'adopter ledit rapport pour transmission à l'autorité administrative.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L-612-5 du code de commerce et statuant sur ce

rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.
Après lecture du rapport du commissaire aux comptes et du rapport financier, le conseil d'administration approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
en conséquence, quitus est donné au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018
Il sera procédé à la publication des comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le conseil d'administration approuve les comptes et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 5 363 € au compte report à nouveau.
Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Le président propose aux administrateurs un projet de budget prévisionnel 2019 de 100 000 € constitué de recettes issues de l'usufruit des biens immobiliers dont ils bénéficient et de dons à venir et de dépenses, correspondant aux dons que le fonds de dotation va effectuer. Celles-ci seront sensiblement du même montant et doivent permettre un résultat du fonds de dotation à l'équilibre, hors amortissement des usufruits.

Le conseil propose d'approuver les grands lignes de ce budget 2019 présenté par le président.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution

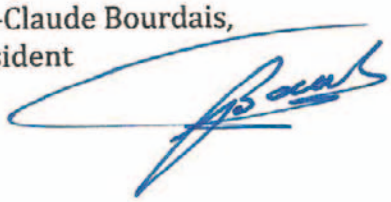
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie certifiée ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées en particulier le dépôt des comptes ci-dessus approuvés et du rapport d'activité en préfecture.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

De tout ce que dessus, a été dressé le procès-verbal quia été signé par les administrateurs ci-dessous.

Jean-Claude Bourdais,
Président



Eric Bourdais,
Secrétaire